



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E165082

VALABLE JUSQU'AU 06/06/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2000

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NANTERRE 301340584

Siret : 301 340 584 03172

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 65 155 128

Assurance Responsabilité Civile :

XL INSURANCE XFR00016500LI/FR00016501LI

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2023

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

CGST SAVE  
54 RUE GASTON DUCLOS  
07100 ANNONAY

Téléphone : 04 75 33 30 30

Portable : 07 62 97 21 79

Site Internet :

E-mail : fabienne.merite@engie.com

Responsabilité légale :

BIGAUD YANNICK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	08/03/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	04/02/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	08/03/2023
o Poêle ou insert bois	08/03/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.